

Section Transport	Nombre de pages 1
Titre Transport d'un élève accompagné d'un chien d'assistance	Date d'entrée en vigueur Le 12 décembre 2013

Énoncé	<p>Les chiens d'assistance sont dressés pour aider les enfants qui souffrent de déficiences physiques ou de troubles du développement dans le cadre de leurs activités quotidiennes.</p> <p>Le CTSE reconnaît que les élèves peuvent avoir besoin d'être accompagnés d'un chien d'assistance à bord d'un véhicule scolaire dans le cadre de leurs activités quotidiennes.</p> <p><i>Le Code des droits de la personne et la Loi sur les personnes handicapées citent l'utilisation de chiens d'assistance comme un droit de la personne.</i></p> <p>Les demandes de transport spécialisé sont approuvées sur une base annuelle seulement et doivent être examinées chaque année.</p>
Procédure	<p>Le CTSE doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Consulter le Service à l'élève ou la direction d'école au sujet des besoins particuliers de l'élève et du chien d'assistance qui l'accompagne; 2. Organiser le transport pour l'élève et le chien d'assistance; 3. Informer le transporteur scolaire qu'un de ses passagers est accompagné d'un chien d'assistance; 4. Informer tous les parents, tutrices et tuteurs des élèves qui voyagent à bord du véhicule de la présence d'un chien d'assistance.